Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_196-DE

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 55
Date de la convocation : vendredi 23 octobre 2026
Délibération n° : DCM_2026_196
Matière 9.1

Le jeudi 29 octobre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (55)

Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Joris Raflegeau Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau,

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aurélie Boumard, Nathalie Grasset, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier,

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Caroline Airiau	Amélie Bernard Le Goff
Philippe Bâcle	Antoine Babin
Adrien d'Hostel	Nicolas Bahuaud
Laurence Huet Andriot	Jean-François Ouvard
Vanessa Illan	Véronique Richard
Jean-Dominique Sorin	Delphine Chateigner
Sandrine Villette	Elisabeth Amiot

Secrétaire de séance : Patrice Gautier

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_196-DE

Renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour l'Agence Postale Communale au sein de la mairie annexe de Roussay

Pièce jointe : Projet de convention

Rapporteur : Richard Cesbron, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

La commune a signé des conventions de partenariat avec la Poste pour 7 agences postales communales (La Renaudière, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, Saint André de la Marche, Tillières et Torfou).

Depuis 2025, les dispositions de rémunérations des agences postales communales ont évolué avec une commission variable mensuelle liée à l'activité des opérations postales réalisées :

- Commission de 1 à 14 % applicable au chiffre des ventes.
- Commission de 0.50 euros TTC par objet flashé retiré ou déposé.
- Commission de 0.76 euros TTC par retrait ou dépôt d'espèces.

2 agences postales sont concernées depuis 2025 (La Renaudière et Montfaucon-Montigné) et la convention concernant l'agence postale de Roussay arrive à échéance.

Il est donc proposé son renouvellement pour une durée de 5 ans à compter du 2 novembre 2026.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 8 octobre 2026,

VU le projet de convention annexé,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer un service postal de proximité au bénéfice des habitants de Sèvremoine,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention avec La Poste relative à la gestion de l'agence postale communale au sein de la mairie annexe de Roussay, pour une durée de 5 ans et selon les modalités financières décrites dans la convention,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **APPROUVE** la convention présentée en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale de Roussay**.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

COMMUNE DE SEVREMOINE
Maine-et-Loire

Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
30 oct. 2026